



Règlement intérieur

Accueil de Loisirs La Chaise-Dieu

Service Unifié



Commune de La Chaise Dieu

→ Mis à jour mai 2024.

Fonctionnement

L'ALSH accueille les enfants dès 3 ans et jusqu'à la veille des 12 ans (puis accueil des enfants dans la section ados – Cas'ados jusqu'à la veille des 18 ans en extrascolaire - période de vacances scolaires).

L'Accueil de Loisirs fonctionne toute l'année (les mercredis en périscolaire et pendant les vacances scolaires en extrascolaire (y compris pour l'accueil des adolescents), une semaine de fermeture fin décembre en période des fêtes de fin d'année).

La structure est ouverte en journée complète de 7h30 à 18h . Il est également possible que les enfants puissent venir en demi-journée avec ou sans le repas.

Les temps d'arrivée et de départ des enfants se déroulent de la façon suivante

- le matin de 7h30 à 9h30.
- la fin de matinée de 11h30 à 12h15.
- le début d'après-midi 13h30 à 14h30.
- la fin d'après-midi de 16h45 à 18h.

Pour une meilleure organisation des activités, il est primordial que les familles inscrivent leur(s) enfant(s) au minimum 48h à l'avance.

L'accueil d'enfants porteurs de handicap est possible. La structure étant signataire du Protocole pour l'accueil des enfants en situation de handicap en Centre de Loisirs et de Vacances, la structure est ouverte à tous et adaptée aux besoins spécifiques de chacun. Il convient de respecter au mieux l'intérêt de l'enfant porteur de handicap et celui des autres enfants accueillis. Un accompagnement spécifique par le DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers) est possible.

Il est possible pour les enfants du territoire de s'absenter des activités proposées par l'Accueil de Loisirs durant un temps défini à l'avance par et avec les familles, afin de participer à des activités extra-scolaires au cours des mercredis de l'année scolaire. Durant ce temps d'absence, les enfants concernés ne sont plus sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs mais sous l'entière responsabilité de leurs familles (qui préciseront par écrit la ou les personnes habilitées à venir chercher l'/les enfant(s) ainsi que les heures exactes du temps d'absence), une courte absence (inférieure à 2h) sera facturée.

Il est bien précisé également aux familles, que pour chaque enfant qui quitte la structure après 14h30, la famille se verra facturer une demi-journée supplémentaire, que l'enfant revienne ou pas après l'autre activité.

La communication est faite aux familles via des flyers préparés par l'équipe d'animation, qui sont distribués dans les écoles du territoire à chaque période de vacances scolaires ainsi que par mails, sur la page facebook et instagram de la structure ainsi que par oral ou affichage directement à l'Accueil de Loisirs.

Plus d'informations et d'actualités via le Site Internet de la Mairie de la Chaise-Dieu.

Inscriptions

Les familles doivent inscrire leurs enfants soit par mail, par téléphone ou directement à l'Accueil de Loisirs le plus tôt possible, les commandes au fournisseur de repas étant effectuées une semaine à l'avance. Réservation des repas obligatoire 48H ouvrés avant le jour de présence de l'enfant.

A l'inscription, les parents ou responsables légaux doivent remplir un dossier d'inscription dûment complété et signé et joindre les documents suivants au dossier :

- Copie de la carte vitale (numéro de sécurité sociale).
- Copie des vaccinations du carnet de santé à jour.
- Copie de l'Attestation d'assurance périscolaire et extrascolaire.
- Attestation CAF ou MSA avec le numéro d'allocataire et le quotient familial (si les éléments ne sont pas transmis, le service se verra dans l'obligation d'établir une facturation égale au plafond maximal forfaitaire). Merci de communiquer à l'équipe d'animation les changements de QF en cours d'année.

- Ordonnance et autorisation écrite des parents s'il y a un traitement médical à prendre
- Copie du PAI, et attentions particulières à avoir si besoin.
- En cas de régime et d'allergie alimentaire, merci de prévenir l'équipe d'animation pour le bien être de l'enfant à travers une meilleure prise en charge.

● **Une fois par an les parents vérifient et mettent à jour les éléments du dossier si nécessaire.**

- La structure est accessible à tous les enfants âgés d'au moins 3 ans ou scolarisés. Ils doivent être propres (prévoir des vêtements de rechange pour les plus petits).
- En cas de maladie, l'ALSH se garde le droit de contacter les parents pour envisager un retour au domicile, si cela semble nécessaire.

Tarifs

Pour toute absence, sauf cas particulier (urgence, maladie, ...) non communiquée 48h à l'avance, la famille recevra la facturation correspondant à la journée ou demi-journée initialement prévue ainsi que la tarification repas.

Les sorties ou activités spécifiques comprenant un transport feront l'objet d'une participation de la part des familles (5 € en plus du forfait demi-journée + repas). Celui-ci est assuré soit par les animateurs au moyen de minibus soit par un transporteur agréé le cas échéant.

| Accueil de Loisirs / Ados | | | | | |
|---|-----------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------|
| Quotient Familial | < 350 | 350,1 < 650 | 650,1 < 950 | 950,1 < 1250 | > 1250 |
| Forfait ½ journée | 2,85€ | 3,15€ | 3,45€ | 3,75 € | 4,15€ |
| Communes Non adhérentes au Service Unifié | 3,15€ | 3,45€ | 3,75 € | 4,15 € | 4,45 € |
| Forfait semaine | 25,65 € | 28,35 € | 31,05 € | 33,75 € | 37,35 € |
| Communes Non adhérentes au S. U. | 28,35 € | 31,05 € | 33,75 € | 37,35 € | 40,05 € |
| Tarif repas | 4,85 € | | | | |
| Supplément transport | 5,00 € | | | | |
| Veillée | 5,00 € | | | | |
| Stages Syndicat Mixte 4 jours en jrnée entière | 8,00 € | | | | |

| | | | | | |
|--|---------|---------|---------|----------|----------|
| Stages Syndicat Mixte 4 jours en 1/2 journée | 4,00 € | | | | |
| Stages Autres (dégressivité 5€ à partir du 2ème enfant) | 20,00 € | 25,00 € | 30,00 € | 35,00 € | 40,00 € |
| Communes Non adhérentes au S. U. (dégressivité 5€ à partir du 2ème enfant) | 25,00 € | 30,00 € | 35,00 € | 40,00 € | 45,00 € |
| Mini-camps Accueil de Loisirs / Ados | | | | | |
| Mini-camps 2 jours / 1 nuit (dégressivité 5€ à partir du 2ème enfant) | 30,00 € | 35,00 € | 40,00 € | 45,00 € | 50,00 € |
| Communes Non adhérentes au S. U. (dégressivité 5€ à partir du 2ème enfant) | 35,00 € | 40,00 € | 45,00 € | 50,00 € | 55,00 € |
| Mini-camps 3 jours / 2 nuits (dégressivité 5€ à partir du 2ème enfant) | 60,00 € | 65,00 € | 70,00 € | 75,00 € | 80,00 € |
| Communes Non adhérentes au S. U. (dégressivité 5€ à partir du 2ème enfant) | 65,00 € | 70,00 € | 75,00 € | 80,00 € | 85,00 € |
| Mini-camps 4 jours / 3 nuits (dégressivité 5€ à partir du 2ème enfant) | 80,00 € | 85,00 € | 90,00 € | 95,00 € | 100,00 € |
| Communes Non adhérentes au S. U. (dégressivité 5€ à partir du 2ème enfant) | 85,00 € | 90,00 € | 95,00 € | 100,00 € | 105,00 € |
| Sorties Ados | | | | | |
| Tarif 1 sortie | 11,35 € | 14,00 € | 16,65 € | 19,30 € | 22,00 € |
| Pique-nique sortie ados | 2,00 € | | | | |

Les facturations aux familles sont envoyées à chaque fin de cycle (de vacances à vacances pour les mercredis et à chaque période de vacances scolaires), le montant de ces dernière est à régler directement à l'Accueil de Loisirs avant la date butoir indiquée sur la facture, par les moyens de paiement suivants :

- Par chèque (à l'ordre du Trésor Public).
- En numéraire (éviter les grosses coupures).
- Par chèque ANCV (encaissement à l'arrondi inférieur à la somme due, puis complément avec un autre moyen de paiement).

En cas de non-paiement, les factures feront l'objet d'un tirage et/ou de relances par la municipalité et le Trésor Public.

L'Accueil des enfants n'est plus possible à compter de deux factures impayées auprès de l'Accueil de Loisirs.

Règles de vie / Responsabilités

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie, fixées en commun avec l'équipe d'animation.

Si le comportement d'un enfant/ d'une famille perturbe gravement le fonctionnement et la vie collective du groupe cela engendra une exclusion temporaire puis définitive.

La vie quotidienne est organisée en fonction des besoins et rythmes de chacun, ainsi les différents temps de la journée s'articulent autour de cela.

La mixité est respectée lors de tous les temps (sauf hébergement sous tentes en mini-séjours pour les 6 ans et plus) afin que chacun trouve sa place dans les activités proposées.

Pour le bon fonctionnement des activités, il est demandé de prévoir une tenue adaptée à la météo et aux activités proposées (basket, casquette, bonnet, gants, combinaison de ski, K-way, crème solaire ...) ainsi qu'une gourde tous les jours de présence de l'enfant.

Dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture du service, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes.

Les familles s'engagent à prévenir l'équipe d'animation en cas de fièvre (supérieure à 38°) et/ou de suspicion de maladie contagieuse et à prendre toutes les mesures liées au protocole sanitaire en vigueur au moment de l'accueil de l'enfant.

Les parents doivent venir récupérer leurs enfants en pleine capacité de leurs moyens.

Activités quotidiennes

Diverses activités sont proposées aux enfants : des activités manuelles, sportives, culturelles, artistiques, en lien avec la lecture... des activités qui se voudront le plus possible ludiques et réfléchies en amont. La variété des types d'activités proposées en fera la richesse, ainsi à travers cette variété, les différents rythmes de vie des enfants seront respectés et favorisés ; enfin chaque enfant pourra se sentir à l'aise et y trouver son compte et de ce fait se sentir bien et

épanoui dans le groupe. De façon à ce que chacun trouve sa place, l'enfant aura sera au cœur des activités et pourra choisir ce qu'il veut faire dans la mesure du possible.

Des activités spécifiques en lien avec le territoire et les projets seront proposées aux enfants, telles que des stages à thématique, des mini-séjours, des rencontres diverses et variées (EHPAD, Relais Petite Enfance, Associations, Forum Santé...).

L'Accueil des Adolescents fera l'objet d'un règlement spécifique.

Accueil des familles

Il est important pour l'équipe d'animation d'échanger avec les familles, ainsi il est fortement recommandé aux parents de bien emmener les enfants dans le bâtiment de l'Accueil de Loisirs et non pas de les déposer au portail à leur arrivée. L'équipe d'animation reste disponible pour échanger avec les familles qui le souhaitent sur le fonctionnement de la structure, les projets et activités proposés, les sorties, le comportement des enfants, les choix fait par l'équipe d'animation et la structure en général... Il est bien sûr possible de prendre un RDV en dehors tes temps d'accueil des enfants.

Les familles ont toute leur place dans la proposition des activités, si des parents souhaitent animer des activités spécifiques avec l'équipe d'animation, ils sont les bienvenus.

Des réunions spécifiques sont également prévues à destination des familles notamment pour les séjours et/ou actions spécifiques ainsi qu'en début d'année de façon à inclure le plus possible les familles dans les projets proposés (y compris et principalement pour le public adolescent).

Les familles par le biais des Associations de Parents d'élèves sont conviées aux temps de constructions et d'évaluation de Projet Éducatif de Territoire.

Signatures des deux responsables

Le

Précédées de la mention « lu et approuvé »